CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

A propos d'un accident

Roubaix, le 29 décembre 1897.

» Monsieur le Rédacteur,
du *Journal de Roubaix*.

Au sujet de l'accident survenu, le 28 octobre dernier, chez MM. Bayart et Vantroys, rue de Lannoy, j'ai lu, dans votre journal du 30 octobre, qu'un ouvrier charpentier avait eu la main gauche prise dans une toupie. L'accident a bien eu lieu, mais ce n'est pas un charpentier qui a été blessé, c'est le « toupilleur » menuisier, qui a dû subir l'amputation de la main gauche.

Agréez, etc. DROIT OCTAVE.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 29 décembre.* — Présidence de M. Voldemar Lestienne. — TRANSPORT DE BICYCLETTES DE BELGIQUE EN FRANCE. — AVARIES. — RESPONSABILITÉ. — Le 5 octobre dernier, M. Carbonnelle remettait en gare de Blandain (Belgique) pour être transportée à Roubaix, comme bagage l'accompagnant, sa bicyclette. Le lendemain après-midi seulement, M. Carbonnelle se vit présenter une bicyclette dont les roues rappelaient la forme d'un 8 (huit). Le pédalier était faussé. Bref, la machine était mise hors d'usage. M. Carbonnelle refusa de reprendre sa bicyclette avant qu'on ne la lui remit en bon état. Le chemin de fer s'y refusa. Aujourd'hui Carbonnelle réclame cette réparation ou 200 francs, valeur de sa machine, et 100 francs de dommages-intérêts pour en avoir été privé jusqu'à ce jour.

La Compagnie du Nord répond en déclinant toute responsabilité en disant :

L'article 9 du tarif sous l'empire duquel le vélo a voyagé édicte que « Tout colis de bagage doit être emballé de façon à ne pas se détériorer». Les vélocipèdes, aux termes de l'article 8 du même tarif, sont compris *dans la définition de « bagages »*. Par suite de demandeur a commis une faute en remettant son vélocipède non emballé. Enfin aux termes de l'article 14 du même tarif « la Compagnie est exonérée de toute responsabilité lorsqu'il est prouvé que l'avarie a eu pour cause la faute du voyageur.» C'est le cas de l'espèce, donc la demande n'est pas fondée.

A cette argumentation, le demandeur riposte qu'elle procède d'une pétition de principe. La responsabilité assumée « a priori » par le transporteur ne peut être écartée que *s'il est prouvé* que la faute de l'expéditeur a été la cause à l'avarie. Et cette preuve libératoire n'est point établie. Il est au contraire invraisemblable de croire qu'un emballage ordinaire aurait pu suffisamment protéger la bicyclette contre un choc aussi puissant que celui qu'elle a reçu en outre une manutention des plus..... rudimentaire dont fait preuve l'état de la machine.

La cause est mise en délibéré.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 29 décembre 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — LA CONDAMNATION DE « LA CRAVACHE » ET DE L'ANARCHISTE PHILIPPE. — Le Tribunal a rendu son jugement à l'audience de ce jour.

Attendu, dit-il en substance, que *dans le numéro de La Cravache* en date du 14 novembre 1897, publié à Roubaix, et dont l'Philippe est le gérant, a paru en deuxième page, *un article intitulé : « Coups de cravache chez Wibaux-Florin »*, article injurieux et diffamatoire ;

qu'il y a lieu de tenir compte de ce fait que, dans le numéro du 18 décembre, Philippe a, sous sa signature, en première page, publié l'assignation qui lui avait été délivrée, reproduit l'article, en le faisant suivre de réflexions injurieuses et de nouvelles imputations diffamatoires.

Le Tribunal condamne Philippe à un mois de prison et 50 fr. d'amende ;

Statuant sur les conclusions de la partie civile, le condamne à 100 fr. de dommages-intérêts ;

Ordonne en outre l'insertion du présent jugement dans le premier numéro de *La Cravache* qui paraîtra après que le jugement sera devenu définitif, à peine de 10 fr. par jour de retard, et dans trois journaux au choix des demandeurs.

AU FOND DE « LA FICELLE ». — Emile Lampe, le gérant, — ou plutôt l'ex-gérant, car il ne l'est plus depuis quelques jours — a répondre d'un article paru dans le numéro du 27 novembre, intitulé « Chez Tiberghien, rue d'Alsace, » et ce, à la requête de M. Clément Stimpuf, contre-maître chez M. Tiberghien, demeurant à Tourcoing, rue de la Vigne, grossièrement injurié et diffamé dans cet entrefilet.

Cela se termine par quarante jours de prison pour Lampe, 50 fr. de dommages intérêts, et l'insertion du jugement dans *La Ficelle*.

Toutefois, le Tribunal dit que cette peine de quarante jours ne se confondra pas avec celle de un mois infligée à Lampe il y a quinze jours, pour une diffamation à l'égard des religieuses de Tourcoing, *condamnation actuellement frappée d'appel*, paraît-il.

UN PROCÈS EN CONTREFAÇON. — MAY CONTRE ÉPOUX LANDSBERG. — *L'affaire avait été plaidée il y a quinze jours.*

Dans son jugement, le Tribunal rappelle d'abord que M. et Mme Landsberg, imprimeurs à Halluin, ont publié à chromolithographies, représentant des sujets religieux, que May, imprimeur à Francfort, prétend d'abord voir dans ces chromos une contrefaçon de celles qu'il publie lui-même en Allemagne, et que, en outre, il poursuit pour infraction à la loi de 1881, le nom de l'imprimeur n'étant pas indiqué sur les images.

En ce qui concerne la contrefaçon, le Tribunal recherche si l'on se trouve en présence d'une œuvre d'art, qui serait protégée en France par suite des traités avec l'Allemagne, ou d'un dessin industriel qui ne le serait pas, à moins d'un dépôt spécial fait en France conformément à la loi française, puisque, sur ce point, il n'y a pas de conventions entre la France et l'Allemagne, — et le Tribunal le constate, il n'y a pas eu de dépôt régulier fait en France.

La loi allemande ne définit pas, dit le jugement, le caractère du dessin industriel et de l'œuvre d'art; il appartient donc aux juges de rechercher dans quelle catégorie il convient de placer les images, objet du procès.

Or, ajoute-t-il, il est manifeste que ce ne sont pas des œuvres d'art, mais bien des dessins industriels, car on se trouve en présence d'exemplaires reproduits en très grande quantité, dans un but industriel, pour une très grande diffusion, et que d'ailleurs ils représentent des sujets religieux existant depuis *longtemps dans le commerce*, avec des symboles habituels; il convient également de tenir compte que, pour la plupart, ces chromo-*lithographies étaient destinées à servir de réclame à l'industrie.*

En conséquence, les chromolithographies de May étant *de simples dessins industriels*, protégés en Allemagne, mais non en France, la demande de M. May doit être rejetée.

Sur la poursuite en contravention à la loi du 27 juillet 1881 (défaut du nom d'imprimeur), le Tribunal dit que cette loi ne regit que les imprimés et pas du tout les dessins industriels, (pour lesquels le nom de l'imprimeur mis au bas de chaque feuille n'est pas nécessaire). D'ailleurs, ajoute-t-il, M. May n'a aucun intérêt à poursuivre M. et Mme Landsberg de ce chef, et n'a donc pas qualité pour agir.

Quant à la demande reconventionnelle pour abus de citation directe, intentée par les époux Landsberg à M. May, en réponse à l'assignation de ce dernier, elle est, dit le jugement, mal fondée, M. May ayant commis une erreur de droit et n'ayant montré aucune mauvaise foi.

En définitive, M et Mme Landsberg sont acquittés purement et simplement, mais leur demande reconventionnelle est rejetée.

UNE VIEILLE AFFAIRE. — Il s'agit de l'appel interjeté par M. Briet, d'un jugement de simple police de Roubaix, en date du 29 mars 1895, le condamnant à un franc d'amende pour contravention à un arrêté municipal ordonnant l'établissement d'un trottoir devant sa maison, rue du Tilleul, à l'angle de la rue Neuve-Racine.

De nombreuses remises ont été accordées; maintenant M. Briet demande à exercer un recours contre l'arrêté municipal devant le ministère compétent.

Le Tribunal surseoit à statuer jusqu'à 5 janvier prochain, dit qu'à cette date il sera statué, à moins que l'appelant ne justifie d'un recours régulier dans la forme qu'il indique.

AFFAIRES DIVERSES : LA FRAUDE. — Marie Bommel, 41 ans, journalière, à Roubaix, fraude, le 27 décembre, 3 jours et 500 francs. — Liévin Debouck, 24 ans, maçon, 6 jours et 500 francs. — Lucien Dewasme, 19 ans, peintre à Roubaix, rue Turgot, 3 jours et 500 francs ; arrêté le 24 décembre au Touquet. — Henri Atsermann, 16 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, à Roubaix, fraude, le 27 décembre, *en compagnie de deux inconnus fugitifs*, 6 jours et 500 francs. — Elie Depierre, 29 ans, forgeron au Quesnoy, fraude au Touquet, 12 jours et 500 francs.

— Théophile Locquet, apprêteur à Roubaix, arrêté rue du Tilleul à Roubaix, le 26 décembre, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction de Lille, était, trouvé porteur de 6 kil. de café de contrebande ; cela lui vaut trois jours de prison et 500 francs d'amende.

— Le 25 décembre, les préposés arrêtaient deux femmes portant 4 kil. de café vert; ce sont Sophie Leduc, 37 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, fort Wattel, 51, qui attrape huit jours de prison 500 fr. d'amende, et Marie Noullet, 19 ans, soigneuse à Roubaix, rue d'Alger, laquelle est en outre expulsée du France; on lui inflige douze jours de prison 500 francs d'amende pour la contrebande, un mois pour expulsion; les deux peines se confondront.

UNE LUTTE AVEC LES DOUANIERS. — Lundi dernier, vers midi, voyant passer, sentier des Pierres, trois individus suspects, les préposés de douane Dujardin et Delourme se dirigèrent vers eux : ils prirent aussitôt la fuite. *Delourme put en arrêter un ; mais cet individu résista* vaillamment, au point qu'il se forma bientôt un rassemblement d'une centaine de personnes.

Se voyant menacé, Delourme tira en l'air un coup de revolver pour appeler son compagnon, et c'est ainsi seulement qu'il put se dégager...laissant seulement son képi dans la bagarre ; et continuait le fraudeur au poste. Celui-ci se nomme Georges Malghem, charretier, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, estaminet Marissal, et est âgé de 25 ans.

Le tribunal condamne Malghem à 6 mois de prison et 500 francs d'amende pour fraude, et à une nouvelle amende de 500 francs pour opposition à l'exercice des préposés de douane.

DU TABAC HACHÉ de provenance étrangère était découvert le 14 septembre dernier chez Jean-Baptiste Cloedt, manœuvre à Tourcoing, rue de l'Epine, cour Bigot; il y en avait 27 kilogs, soit pour une valeur de 337 fr. 50.

Cloedt n'est pas un fraudeur: il indique que le tabac *appartenait à un nommé Duquenne*; néanmoins, il est condamné à 6 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Concerts & Spectacles

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

Jeudi 31 décembre 1897. — Spectacle extraordinaire ; **MANON**, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de J. MASSENET. Principaux interprètes : Mlle Myrial et MM. P. Gautier, Dons et Maréchal. — Au 3e acte, MENUET. — Orchestre sous la direction de M. DE LA FUENTE.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte chez M. Debé-Hertogh, rue de la Gare.

A LA PORTE SAINT-MARTIN

Cyrano de Bergerac

Pièce en cinq actes, en vers, de M. ROSTAND

Les jours glorieux du théâtre de la Porte-Saint-Martin sont enfin revenus et ses antiques murailles ont tressailli à l'écho de l'enthousiasme ovation qui consacrait, mardi soir, le triomphe d'un merveilleux poète et d'un incomparable artiste.

Cyrano de Bergerac est ce cadet de Gascogne, dont parlent les vieilles chroniques, ridicule par un nez fantastique, laid jusqu'à l'exagération, mais bravo, emporté, épris du beau, frappant fort de son épée, plus impitoyable encore avec la plume. Or, Cyrano adore sa cousine Roxane tandis que celle-ci n'a d'yeux que pour le beau Christian.

Et M. Rostand va nous dépeindre avec un art prestigieux les souffrances de celui qui ne peut être aimé à cause de sa laideur et qui pourtant se sent dans l'âme des trésors de tendresse.

Cyrano ne peut aimer pour son propre compte, mais si l'enveloppe physique est repoussante, l'âme du poète est charmante. Il fera aimer son ami et pour cela il deviendra l'inspirateur du beau Christian. C'est lui qui, dans l'ombre, sera l'âme du mari. Christian n'en sera que le corps.

Roxane ne s'aperçoit pas du stratagème; elle adore Christian et quand celui-ci meurt, frappé d'une balle au siège d'Arras, elle le pleure sincèrement.

Quatorze ans se sont écoulés; Roxane, éloignée du monde, pense toujours à l'époux dont les lettres passionnées lui inspirèrent un violent amour; elle ignore qu'elles étaient écrites par Cyrano, qui respecte son erreur jusqu'au jour où, *mortellement blessé par le laquais d'un* grand seigneur, il vient tomber pantelant aux pieds de Roxane, laisse échapper son secret et meurt « debout et l'épée à la main. »

Nous n'essayerons pas de décrire l'aspect de la salle au moment où le rideau s'est baissé sur cette émouvante scène. Tous les spectateurs, du parterre au cintre, sont debout, acclamant le grand comédien et le jeune poète qui enfanta cette œuvre magnifique.

La mise en scène est splendide et Jean Coquelin, Gravier, Desjardins, Volny et Mlle Maria Legault ont eu leur part des applaudissements.

LA RUCHE ROUBAISIENNE

Société Anonyme d'habitations à bon marché

placée sous le contrôle du Ministre du commerce

Capital-actions : **75,000 f.** Capital-obligations : **250,000 f.**

ÉMISSION PUBLIQUE

de **2,500** obligations nouvelles de **100 fr.**, remboursables en 20 ans, rapportant 3 0/0 net d'impôt, payable le 1er janvier et le juillet de chaque année.

Admission à la cote de la Bourse de Lille sera demandée

Ces obligations sont garanties par les immeubles appartenant à la Société et s'élevant actuellement à 650,000 fr., comprenant dans leur ensemble 96 maisons et 30,000 mètres de terrain.

On souscrit immédiatement et sans frais en versant 25 fr. par titre :

Au siège de la Société, 68, rue du Collège; à la Banque Régionale du Nord, 16, rue du Pays; au Comptoir d'Escompte du Nord, 24, rue Saint-Georges; au Crédit du Nord, 26, rue du Pays ;

Chez MM. Devilder et Cie, 30, rue du Curé; et chez MM. Verley-Decroix et Cie, 8, rue du Curoir.

Le deuxième versement de 75 fr. aura lieu avec faculté d'anticipation le 31 mars 1898, contre remise du titre définitif 000000

En Vente

A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »

71 — GRANDE-RUE — 71

ANNUAIRES-AGENDAS-

DE 1898 DE BUREAUX

A PARTIR DE CE JOUR

POUR CAUSE DE FIN DE SAISON

RABAIS CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES ARTICLES

Tels que :

Robes d'Enfants, Tabliers, Pelisses, Douillettes, Chapeaux, etc.

NOMBREUSES OCCASIONS

AUX FABRIQUES PARISIENNES

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX

NORD

Cambrai. — *Les funérailles de M. l'abbé Gillet.* — De solennelles funérailles ont été faites mercredi à onze heures, à M. l'abbé Gillet, aumônier du Pensionnat des Dames Bernardines. M. le chanoine Lecocq a fait la levée du corps et célébré le Saint Sacrifice. Environ deux cents prêtres suivaient le cercueil de leur regretté *confrère, ainsi qu'une foule compacte de laïcs.* Après l'absoute donnée par M. l'archiprêtre, le corps a été conduit au cimetière Saint-Sépulcre, pour y être inhumé.

Le père du commandant Esterhazy à Cambrai. — D'après des renseignements trouvés par un de nos confrères, dans les mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, il paraît que le général comte Walsin-Esterhazy, père de la victime du complot Dreyfus, a été, en 1849, colonel du 89 régiment de lanciers, en garnison à Cambrai.

Un incendie à La Chapelle d'Armentières. — Un incendie s'est déclaré, mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, chez M. Fauverge, cabaretier, à Houplines. L'incendie a été allumé par les étincelles qui s'étaient échappées de la locomotive du Calais-Bâle. La toiture en chaume de l'estaminet prit feu et l'incendie gagna rapidement les toitures voisines.

Grâce aux prompts secours, on a pu empêcher tout un pâté de maisons de devenir la proie des flammes. Les pertes s'élèvent pour les bâtiments, à 6,000 francs, et, pour le mobilier, à 2,500 francs.

L'affaire d'Onnaing. — L'enquête relative au crime d'Onnaing se poursuit activement, mais l'affaire reste toujours assez mystérieuse. Le fils Mascret, soldat à Versailles, *s'est présenté au parquet pour solliciter l'autorisation de voir son père.* L'instruction n'étant pas achevée, cette permission lui a été refusée. Le juge d'instruction *interrogera aujourd'hui jeudi de nombreux* habitants de la commune cités comme témoins.

Une grave affaire à Dunkerque. — On connaît l'arrestation des femmes Cattoire et Dezitter inculpées de manœuvres abortives. Cette affaire vient de prendre de graves proportions et une autre inculpée, Esthelle Damman, *âgée de vingt-sept ans, a été arrêtée hier.* Elle a fait des aveux et a reconnu avoir eu recours à la femme Legrand. D'autres arrestations sont imminentes.

PAS-DE-CALAIS

Une femme morte de froid à Boulogne. — Une dame demeurant impasse Lasseuelle a été trouvée morte dans la rue Romarsand. La défunte, une dame veuve François, née Marie Dumont, a été transportée à son *domicile. On attribue sa mort à une congestion occasionnée par le froid.*

Un incendie à Humières. — Un incendie a éclaté dans la ferme de M. Philippe Tradecourt, maire. La grange contenant la récolte et les instruments aratoires est entièrement détruite. Les dégâts s'élèvent à 5.000 fr. en partie couverts par une assurance.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELATTRE-THIERRY, *qui, par oubli*, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Esther THIERRY, épouse de Monsieur Léon DELATTRE, décédée à Mons-en-Barœul, le 29 décembre 1897, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 11 heures, en l'église de Mons-en-Barœul. 41080

Les amis et connaissances de la famille WACKENS-CASTELAIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elise CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1897, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 30 courant, à 9 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 31, à 4 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, 59, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille GONCE-DUFLOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-François GONCE veuf de Dame Amélie DUFLOT, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1897, dans sa 80e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 30, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 232, à 9 heures 1/4.

Les Frères des Ecoles chrétiennes de Roubaix ont la douleur de vous faire part du décès du T. C. Frère MODOALD, décédé subitement au demi-pensionnat Saint-Louis, le 29 décembre 1897, dans la 78e année de son âge et la 58e année de vie religieuse. Ils vous prient d'assister *aux Convoi et Service qui auront lieu le vendredi 31* dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine prolongée.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mercredi 29 décembre. — Jules Lafabrègue, Grande-Rue, 187. — Laure Tourneminne, rue d'Alger, 6. — Arthur Gillot, rue St-Antoine, 69. — Gérard Requillart, rue des Fabricants, 7. — Valentine Vancoppenolle, rue Franklin, maison Lecomte, 7. — Jules Demeulenaere, Hôtel-Dieu. — Henri Vanmeenen, rue Leverrier, 40. — Lucienne Willem, rue de Béthune, 26. — Gabrielle Delannoy, rue Racine, 32. — César Struyf, rue des Fondeurs, cour Fremaux, 3.

Déclarations de décès. — Ivonne Dumez, 8 mois, rue Watt, cour Tiberghien, 6. — Catherine Warlop, 69 ans, rue Saint-Antoine, 2. — Jean-Baptiste Denis, 56 ans, rue Berthollet, 1. — Elise Castelain, 27 ans, rue de Flandre, 59. — Pierre Gonce, 79 ans, rue de l'Alma, 232. — Charles Bignon, 10 mois, rue de la Barbe-d'Or, cour Ducrocq, 5. — Héloïse Fleury, 30 ans, Hôtel-Dieu. — Désiré Lecomte, 70 ans, Hospice civil. — Louis Bettremieux, 77 ans, rue Saint-Antoine, à l'Ecole. — Jules Desbouvries, 20 mois, rue du Bois Le Duc, route de Leers, 8.

CROIX. — Déclarations de naissances du 20 au 25 décembre. — Arthur Dumortier, Grande Rue, cour Pierronne, 1. — Georges Vancoppenolle, rue Chevreul, 22. — Joséphine Crombeecke rue Paul Bert, 8. — Alfred Gabriau, rue de Wasquehal. — Victor Delacourt, Grande Rue, cour du Pavillon Chinois, 15. — Publication de mariage. — Achille Bourgeois, 22 ans, monteur de Jacquards, et Julie Planquette, 20 ans, tisseraude.

Mariages. — Leconte Arthur, 21 ans, garçon de magasin, et Hélena Boudry, 21 ans, embouilleuse. — Charles Busselin, 25 ans, charretier, et Marie Wibaille, 21 ans, soigneuse.

Déclarations de décès. — Clara Willem, 1 mois, rue du Boulevard. — Rogez, présentée sans vie, place Saint-Pierre. — Jules Voldemar, 6 mois, rue de Mulhouse, 24.

FLERS. — Déclarations de naissances du 29 décembre. — Jules Thuliez, au Petit Herseaux. — Déclaration de décès. — Désiré Darras, 9 jours, à la Place.

LILLERS. — Déclarations de naissances du 29 décembre. — Oscar Bourgois, Gibraltar. — Jeanne Blanchard, Vert-Bois. — Henri Roart, la Longue-Rue. — Déclaration de décès. — Marie Flipo, 7 mois, Vert-Bois.

HEM. — Déclaration de naissance du 29 décembre. — Alice *Dubus*, Hempempont.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 29 décembre. — Zoé Florin, rue St-Joseph. — Marie-Madeleine Beuy, Nouveau-Monde. — Déclaration de décès. — Jean Vanmeenen, 55 ans 10 mois, cabaretier, Sartel.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 29 décembre. — Paul Desneulin, rue de la Lys. — Albert Peeters, rue Jourdan. — Pauline Delattre, rue de Tunis. — Joseph Delannoy, rue des Moulins. — Mariages. — Arthur Lecafelle, 38 ans, employé et Elise Versavel, 43 ans, sans profession. — Pierre Depeyron, 36 ans, industriel et Irma Julienne, 36 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Moïse Potier, 20 jours, Blanc-Seau. — Julien Dufermont, 9 mois, rue de Gand.

BONDUES. — Déclaration de naissance du 18 au 29 décembre. — Henri Bonduel, au Cabu. — Déclarations de décès. — Désiré Wal, 52 ans, à la Payelle. — Pierre Deleu, 53 ans, Hospice.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 29 décembre. — Henriette Suin, Mont. — Déclaration de décès. — Rosalie Ingels, 6 mois, rue du Cimetière.

MM. WIART & BOILEAU commissionnaires en ameublement, se mettent à la disposition de leurs compatriotes désireux de faire leurs acquisitions de mobiliers à Paris.

Outre l'exécution des projets d'ensemble qui peuvent être demandés, ils se chargent de conduire les personnes qui voudront bien s'adresser à eux, à la véritable source de la fabrication, c'est-à-dire chez les spécialistes du meuble, inconnus des particuliers, et de les guider au mieux de leurs intérêts, tant au point de vue du choix que des prix. Prévenir en cas de visite :

WIART et BOILEAU, 34, rue de Charonne, 34, Paris

44033

BELGIQUE

Catholiques et démocrates à Liège. — (De notre correspondant). — *Je vous ai tenu au courant de l'incident* qui avait arrêté, dès leur début, les pourparlers entre les délégués de l'Union catholique et ceux de l'Union démocratique.

Au moment où ces pourparlers commençaient, l'Union démocratique prenait l'initiative d'un referendum, parmi les catholiques bigeois, démocrates ou non, concernant un système particulier d'arrangement préconisé par ce groupe.

Les délégués de l'*Union catholique prétendirent y voir une* sorte d'appel à l'intervention du public dans une question qu'ils avaient mission de régler de résoudre avec les délégués de l'Union démocratique. Ils suspendirent les pourparlers et en référèrent au comité de l'Union catholique.

Celui-ci vient de prendre les résolutions suivantes :

1° Il a approuvé la conduite de ses délégués;

2° Leur continue leur mandat à l'égard des *groupes catho*liques de l'arrondissement de Liége autres que l'Union démocratique;

3° En ce qui concerne ce dernier, estime qu'il n'y a pas lieu *de traiter* dans les conditions faites au Comité par le referendum et la correspondance qui a suivi;

4° Ajourne pour le surplus la reprise des négociations avec cette Union démocratique.

L'Union démocratique avait, on le sait, organisé le referendum qui offusque tant l'Union catholique, conformément à une invitation adressée par la Ligue démocratique belge à ses affiliés.

Je ne commenterai pas les résolutions, parfaitement prévues d'ailleurs, du comité de l'Union catholique. Vos lecteurs savent ce qu'il faut en penser, par l'exposé que je leur ai fait il y a quelques jours, de l'état d'esprit des catholiques conservateurs de Liége.

Une note de la Ligue Démocratique aux journaux. — *Le bureau de la Ligue démocratique communique* cette note aux journaux belges :

« Une circulaire récente signale « le grand péril que l'initiative de la Ligue démocratique belge fait courir à la veille des élections, à l'union du parti catholique». Cette initiative consiste à demander l'adhésion de catholiques notables, celle d'associations non encore affiliées à la Ligue, celle enfin des *sociétés affiliées à une déclaration destinée, non pas à compro*mettre l'union, mais à l'affermir. La déclaration s'est en effet inspirée de conseils qu'aucun catholique ne peut raisonnablement dédaigner.

» Dans ces conditions, le bureau de la Ligue démocratique belge persiste dans sa demande et espère qu'elle recevra partout le meilleur accueil.»

Fermeture des barrières de dégel. — De notre correspondant de Bruges, le 29. — Un arrêté de M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale porte que les barrières de dégel seront fermées à partir de ce jour à minuit (nuit du 29 au 30 décembre) sur toutes les routes provinciales et communales pavées et empierrées dans la province, à l'exception des parties de routes où le roulage est autorisé, à titre d'essai, par arrêté du 15 novembre dernier.

Bruxelles. — *La proposition Daens rejetée.* — La proposition Daens tendant à faire reporter au dernier dimanche d'octobre la date des élections, a été rejetée par la majorité des sections.

Dans une d'elles, le ministre de l'intérieur a fait valoir contre cette proposition que, si on l'adoptait, on devrait proroger les mandats des titulaires qui expirent en juillet. Il a émis l'avis que la modification serait lin avril et a déclaré que le gouvernement examinerait ce changement qui, en tous cas, ne pourrait être appliqué aux élections prochaines dont on ne pourrait plus modifier à temps la procédure et les débats.

— *Un journaliste président de l'Académie royale.* — M. Charles Tardieu, de l'*Indépendance belge*, président de l'association de la presse, est nommé président de l'Académie royale de Belgique, pour l'année 1898.

— *Un violent incendie.* — Mardi soir, vers 7 heures, le ciel s'illuminait de lueurs rougeâtres vers le haut de la ville et le bruit se répandait qu'un incendie venait d'éclater au ministère.

En réalité, l'incendie sévissait à Ixelles, au n° 434 de la rue Keyenveld.

L'immeuble est occupé par un menuisier, M. Slabbaert, dont les magasins brûlaient.

Les flammes trouvant là un élément facile, l'incendie prit rapidement des proportions considérables.

Toutefois, attaqué avec vigueur par les pompiers d'Ixelles et de Bruxelles, le feu fut rapidement maîtrisé. Les immeubles voisins purent être complétement garantis.

Les dégâts sont évalués à 80,000 fr. On ignore la cause du sinistre.

Bruges. — *Les nominations ecclésiastiques dans le diocèse.* — Sont nommés curés : A Aelbeke, M. Van Damme, curé à Coolkerke ; à Coolkerke, M. Vander Heyden, vicaire à Thielt.

Ledeghem. — *Les suites d'une bataille de dames.* — *Terrible vengeance d'une femme.* — Lundi dernier, la femme Elodie Vandeputte, entrant dans un estaminet pour prendre un verre de bière, se trouva en la présence de sa voisine, Lucie Vanhoove, avec laquelle, pour des raisons tout intimes, elle est, depuis longtemps, en désaccord : « Tiens ! vous ici, dit cette dernière d'un ton moqueur. » L'autre répliqua que cela n'était pas plus extraordinaire que de l'y voir elle même. Il y eut aussitôt échange d'épithètes les plus épicées, et Lucie Vanhoove, saisissant une chope sur le comptoir, la lança à la tête de son ennemie, qu'elle blessa sérieusement au front, le sang coulait à flots. Lucie profita du moment pour se sauver.

Le lendemain, au petit jour, alors qu'Elodie Vandeputte était sortie pour ouvrir ses volets, sa terrible voisine qui la guettait, bondit sur elle avec un énorme tisonnier qu'elle avait fait chauffer à blanc, et lui applique le fer rouge, de chaque côté de la figure, de la base du nez aux deux oreilles.

Aux cris épouvantables poussés par la malheureuse dont le châle et la chevelure avaient pris feu, sa sœur Adéline accourut pour lui porter secours et se brûla grièvement aux mains et arrachant le mouchoir enflammé et en éteignant les cheveux qui grésillaient. En outre elle reçut également sur le bras droit un coup du tisonnier qui la brûla jusqu'à l'os. La femme Vandeputte restera affreusement défigurée. Les deux sœurs sont alitées.

L'affaire se dénouera prochainement devant le tribunal de de Courtrai.

Tournai. — *Les nominations ecclésiastiques dans le diocèse.* — Sont nommés curés : A Naast, M. Z. Deflandre, vicaire à Houdeng-Aimeries ; à Hautrin, M. C. Cuelton, curé de Monceau-Imbrechies, M. Ed. Caissart ; à Harmignies, M. Soiel, curé de Petit-Rœulx-les-Nivelles ; à Petit-Rœulx-les-Nivelles, M. Meunier, curé d'Aulnois, à Aulnois, M. A. Cambier, curé d'Hertain; à Hertain, M. A. François, vicaire à Havré; à Gaffaix, M. Delferrier, vicaire à Wiers.

Sont nommés vicaires : A Houdeng-Aimeries, M. T. Marbaix, professeur au Collège de Binche; à Havré, M. V. Dandoy, vicaire à Cuesmes; à Wiers, M. P. Cambron; à Brame-le-Comte, M. G. Dufour, maître d'études à l'Institut Saint-Joseph, à La Louvière.

Wervicq-Sud. — *Un domestique écrasé par son tombereau.* — On a enterré hier à Wervicq-France, un jeune domestique de M. Dorny, fermier Richard Verhaeghe, âgé de seize ans et deux mois, qui avait été victime d'un affreux accidant de voiture.

En revenant de faire une livraison à Linselles, il avait enrayé l'une des roues du tombereau qu'il conduisait pour descendre le Mont de Wervicq; mais avant d'arriver tout-à-fait au bas de la côte, il voulut ôter la chaîne pour soulager le cheval qui paraissait avoir peine à traîner le tombereau. Aussitôt que la roue fut redevenue libre, il se fit une poussée : le cheval avança de quelques pas et le malheureux jeune homme, qui n'avait pas eu le temps de se garer, fut renversé et la roue lui passa sur les jambes et le bas-ventre.

Il a pu raconter lui-même comment l'accident était arrivé et au premier moment, on ne le croyait que légèrement blessé : mais il fut bientôt pris du délire et il succombait après trois heures d'horribles souffrances. Il était orphelin et originaire de Wervicq (Belgique).

Mouscron. — *Conseil communal.* — Le Conseil communal s'est réuni jeudi à 11 heures du matin. Etaient présents : MM. Fl. Multiez, bourgmestre président; Cyrille Hollebecq, échevin; A. Parmentier, A. Denreep, Aug. Labarre, D. Debue, J. Deschutter, membres. M. O. Bentein remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. L. Coulon, indisposé. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance lequel est adopté sans observations.

I. Le Conseil accorde deux concessions de terrain à perpétuité au cimetière communal, l'une de 7 mètres 50 à M. Ernest Dubois-Pelit, négociant *en cette ville, pour servir de sépulture à* la famille Petit-Noël; l'autre de 4 mètres 50 à Mme veuve Fourlinnie-Nuyttens, rentière en cette ville, destinée à la sépulture de son mari, M. Pierre Fourlinnie.

II. Le Conseil approuve, après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal d'adjudication des fournitures nécessaires à l'hospice civil en 1899.

III. Il approuve de même le cahier des charges pour la location des échoppes du marché couvert pendant l'année 1898.

IV. M. le Président communique au Conseil la demande que M. le commissaire adjoint de police a adressée à M. le gouverneur de la province à l'effet d'obtenir son affiliation à la caisse provinciale de retraite des fonctionnaires et employés communaux. Avant d'agréer cette requête, M. le gouverneur invite le Conseil communal à désigner les emplois dont les titulaires devront obligatoirement être affiliés à la dite institution.

Sur la proposition de M. le président, le Conseil décide que, *désormais, le titulaire de l'emploi de commissaire adjoint* sera affilié à la caisse de retraite precitée.

V. — Dans sa séance à huis-clos, le Conseil a nommé, à l'unanimité, pour une nouvelle période quinquennale expirant le 31 *décembre 1902* : 1° comme membre des hospices civils M. Auguste Busschaert; 2° comme membre du Bureau de bienfaisance M. Emile Marhem.

LA MODE PRATIQUE

Paris, 24 décembre 1897.

Voici que chacun s'agite et que visites et emplettes mettent tout le monde en mouvement. On voit s'emplir d'acheteurs les magasins, où l'on vient choisir l'objet convoité par un des siens.

Les boutiques d'objets d'art sont particulièrement achalandées, ainsi que les papeteries, les bijouteries et les confiseries dont on fait déjà le siège, sans attendre jusqu'au dernier jour. L'essentiel est de savoir choisir les objets susceptibles de plaire. S'il s'agit d'un membre de sa famille, la chose n'est pas difficile.

Si l'on veut rendre une politesse à la maîtresse de maison qui vous a reçu, la mission est plus délicate, surtout pour un monsieur.

Les bonbons et les fleurs sont seuls autorisés par les règles de la politesse française, mais cela dépend du degré d'intimité, et je crois que l'on peut les en*freindre quelquefois*, ou plutôt les contourner en dissimulant un bijou dans une bonbonnière ou dans un bouquet. On peut aussi offrir des chocolats dans un surtout de table, dans des salières en argent ou autres objets.

Enfin, tous les bibelots, utiles ou non, seront toujours bien accueillis, n'est ce pas, mes chères lectrices; encouragez donc vos amis à offrir ces accompagnements de fleurs et de bonbons.

Un objet qui a du succès à Paris en ce moment, c'est la tortue minuscule incrustée de pierreries. Je *suis sûre que plus d'une Parisienne rêve d'en recevoir* une pour ses étrennes. C'est très original de voir se balancer, suspendu par une longue chaîne, ce singulier petit animal qui agite tête et